

DISCIPLINE

Tout manquement aux règles de vie en groupe et le non-respect d'autrui, des consignes et du matériel entraînera l'exclusion de l'Espace Jeunes.



Espace Jeunes :  05.59.27.78.08

Animateurs  espace-jeunes@bizaros.net

Comptabilité  05.59.82.52.65

C.A.F. :  0 810 256 420

Mairie de Bizaros  05.59.98.69.69



REGLEMENT INTERIEUR Année 2016

 05.59.27.78.08
espace-jeunes@bizaros.net



MODALITES D'ACCUEIL

- **Accueil des Enfants de 11 à 17 ans**

Périodes Scolaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 15 h 30 à 18 h 30

Mercredi : de 14h à 18 h

Vacances Scolaires :

Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 18 h 30

Possibilité Repas au Restaurant Scolaire

Fermeture : Le 15 juillet 2016, Du 1er au 14 Août 2016 et Vacances de Noël

- **Ouverture Bureaux**

Le lundi et le vendredi une permanence sera assurée

De 9h30 à 12h00

Aucun enfant ne pourra être accepté si son dossier est incomplet.

Pièces obligatoires à nous retourner :

Pour les anciens adhérents retourner la fiche d'inscription au mois de janvier 2016.

Pour les nouveaux adhérents

- Fiche d'Inscription 2016
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Attestation de la C.A.F. « Temps Libres **2016** »
- Photocopie Partie Vaccination (carnet de santé) si nvx vaccins
- Certificat Médical - Attestation Natation 25m avec immersion

Ce règlement doit être lu par les parents et l'enfant(s) signé et joindre au dossier.

ORGANISATION ET ACTIVITES

• ORGANISATION

L'animation est assurée par 2 animateurs diplômés du B.A.F.D. et du BAFA.

- Dominique POMPEU, Julien HOEGELI

Pendant les vacances scolaires l'Equipe d'Animation est renforcée.

Dès leur arrivée, les enfants doivent se présenter à l'accueil. Ils seront inscrits sur les fiches journalières.

Lors du départ, si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, la personne désignée à venir le chercher doit le signaler à l'animateur.

• ACTIVITES PROPOSEES

- Activités manuelles (peinture, mosaïque, bricolage....)
- Activités culturelles (musique, sorties, visites,....)
- Activités sportives (squash, soccer, jeux sportifs, tournois....)
- Organisation de Camps
- Sorties à la journée et à la demi-journée (Parc d'attraction, plage, montagne, cinéma, bowling, karting,.....)
- Equipements ludiques sur place (Billard, Ping-pong, baby-foot....)
- A partir de 12 ans, il est possible d'intégrer la Junior Association "BIZASSOS" s'adresser à Julien HOEGELI.

LIEUX ET ESPACES

- L'Espace Jeunes ➤ Salle Polyvalente, Trinquet, Stade Municipal
Un transport en autocar est assuré pour les sorties aux lieux d'activités. Transport IDELIS pour activités dans l'Agglo.
Deux minibus sont également disponibles pour les transports de petits groupes.

MEDICAMENTS

La réglementation interdit formellement que les enfants possèdent des médicaments, ou que l'équipe d'animation en donne à un enfant.

Toutefois, si votre enfant suit un traitement qui doit lui être administré pendant sa présence à l'Espace Jeunes, veuillez avoir l'obligeance de nous prévenir et de nous présenter la prescription ou la copie de l'ordonnance en cours de validité.

TARIFS – FACTURATION - RESTAURATION

• TARIFS

Tout au long de l'année des sorties, activités, camps seront proposés, il sera demandé une participation aux familles.

Un programme est établi avant chaque période de vacances, envoyé par mail ou mis à votre disposition à l'E.J.

Un service restauration payant (4 €) est assuré uniquement pendant les vacances scolaires.

• FACTURATION

Une Adhésion Annuelle, calculée par rapport à votre quotient familial (C.A.F.) vous sera demandée lors de votre première facture :
il peut y avoir un changement à tout moment.

Coeff < à 570 € = 8 €

Coeff > à 570 € = 13 €

Tout ayant droit, doit nous fournir l'Attestation « Temps Libre 2014 », dans le cas contraire le montant maximum vous sera attribué.

Le règlement de l'Adhésion, sorties, repas se fait à réception de la **FACTURE**, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en numéraire.

Ne pas agrapper le bordereau de paiement avec le chèque, merci.

Nous pourrions être amenés à ne plus accepter vos enfants en cas de facture impayée

⚡ Toute Inscription à une sortie payante ou un repas de cantine sera dûe, si l'annulation n'a pas été faite 48 H à l'avance.